

## Comité de Pilotage du 12 décembre 2022

### Compte-rendu

Site Natura 2000 FR7200759

#### « Massifs du Mondarrain et de l'Artzamendi »

Etaient présents

LEQUY Agnès	DDTM 64
SETOAIN Michel	Commune Itxassou, Président du SIVU
PARACHU-ELISSALDE Mirentxu	Commune Itxassou, Membre du SIVU
DELMAS David	FDC 64
ACHERITOGARAY David	FDC 64
FALXA-LARRABUR Dominique	JA 64
ETCHEGOYHEN Cécile	Commission Syndicale de la vallée de Baigorry
CAVAILLES Guillaume	Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG)
CHOMARD Emilie	Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG)
CORNU Peio	CEN Nouvelle-Aquitaine
LE MOAL Tangi	CEN Nouvelle-Aquitaine
REBOURS Isabelle	Association Saiak – AG EHLG

Excusés : Clémence HAMEL (DDTM64), Ivan REMONNAY (CA 64), Antonin VIDEAU (CBN PMP), Mathieu MEMBREDE (SIVU), Michel EZCURRA (SIVU), Laurent LAGARDE (SIVU), Jean-Michel GARAT (SIVU), Dominique GANZAGAIN (SIVU), Jean-Michel ANCHORDOQUY (SIVU), Jean-Fançois ITURRIA (ONF)

Michel SETOAIN, président du SIVU accueille et remercie les membres présents à cette séance consacrée à dresser le bilan de cette dixième année d'animation.

En préambule, il fait part des échanges soutenus entre les communes membres du SIVU qui ont conduit à envisager une réflexion vers un classement des zones les plus remarquables du massif en Réserve Naturelle. Il ressort que ce type d'outil permettrait notamment de mieux gérer les conflits d'usage, de favoriser un pastoralisme durable, et de disposer d'une présence continue du contrôle et de la médiation en montagne. Au vu des dispositifs actuels, il est probable que la réglementation de cette Réserve Naturelle ne modifierait que très peu les réglementations déjà en vigueur, mais permettrait de les coordonner et d'en centraliser l'application. Plusieurs municipalités du site (Itxassou, Bidarray, Espelette et Ainhoa) ont ainsi délibéré en faveur de l'engagement d'une étude de préfiguration pour la mise en place d'une Réserve Naturelle sur le site. Cette étude sera portée par le CEN Nouvelle Aquitaine.

Le président passe ensuite la parole à Guillaume CAVAILLES et Peio CORNU qui présentent à deux voix l'ordre du jour ainsi que tout le diaporama.

L'ordre du jour est le suivant :

- √ 1 Rappel de la démarche Natura 2000 et du contexte
- √ 2 Intervention DDTM
- √ 3 Présentation du bilan de l'Animation 2022 du site Natura 2000
- √ 4 Présentation et validation des actions d'animation à venir en 2023
- √ 5 Actions menées en parallèle de l'animation du site : Plan de gestion CEN, Réserve Naturelle, LIFE Oreka Mendian, Projet sur les arbres têtards, Suivi télémétrique des vautours fauves
- √ 6 Questions diverses

## **1- Introduction : Démarche et enjeux du site**

### **1.1- La démarche Natura 2000**

Guillaume CAVAILLES rappelle les grandes lignes de la politique Natura 2000 :

- ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité d'espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats
- 1758 sites en France
- démarche volontaire et contractuelle via différents outils : les contrats agricoles (MAEc), ni agricole - ni forestier, forestier
- aucun pouvoir réglementaire spécifique, la seule obligation est de réaliser une évaluation d'incidence pour certains projets de grande ampleur qui auraient un impact sur l'état de conservation des habitats et des espèces qui ont permis la désignation du site Natura 2000

Au Pays Basque, le réseau Natura 2000 comprend un grand nombre de sites désignés couvrant la quasi-totalité de la montagne, du littoral et des cours d'eau.

### **1.2- Le site Mondarrain-Artzamendi**

Sur ce site est née une volonté commune des acteurs locaux d'entrer dans la démarche Natura 2000. Pour ce faire, les élus des 6 municipalités concernées se sont dotés d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) qui est aujourd'hui le maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du document d'objectif. Le DOCOB a été validé en avril 2013 et de nouveaux délégués ont rejoint la démarche depuis 2020 suite aux élections municipales, dont le mandat s'achèvera en 2026.

Le SIVU fait appel à deux organismes pour animer ce DOCOB : le CEN Nouvelle-Aquitaine sur le volet écologique et EHLG sur le volet agricole. Il est précisé que leur mission de prestation a une durée de 3 ans et s'achèvera au 31/12/2024.

Le Site Natura 2000 du Mondarrain et de l'Artzamendi est à cheval sur 6 communes : Ainhoa, Bidarray, Espelette, Itxassou, Louhossoa et Souraïde. Après l'ajustement de son périmètre, le site totalise 5792 ha.

Au total, le site compte :

- **15 habitats d'intérêt communautaire** constitués de complexes de zones humides tourbeuses, de landes sèches et humides, de boisements, d'habitats rocheux et d'un habitat souterrain, dont **3 habitats d'intérêt prioritaires** tels que les landes humides atlantiques, les formations à Nardus, les aulnaies-frênaies ;
- **13 espèces d'intérêt communautaire** dont 4 coléoptères, 6 chiroptères, 1 mollusque et 2 plantes.

Les enjeux identifiés sur le site sont les suivants :

5 enjeux écologiques de conservation du site	2 enjeux socio-économiques du site
<ul style="list-style-type: none"> <li>• conserver / restaurer les zones humides d'intérêt communautaire</li> <li>• maintenir / restaurer les landes sèches à bruyère d'intérêt communautaire</li> <li>• préserver les habitats forestiers et la faune associée</li> <li>• protéger les stations d'espèces d'intérêt communautaire (Trichomanes remarquable, Soldanelle velue)</li> <li>• garantir le maintien des colonies de chauves-souris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mutation de l'utilisation agro-pastorale du massif ; <ul style="list-style-type: none"> <li>○ diminution du rôle du troupeau dans la gestion de l'ensemble des étages (fonds de vallée, zones intermédiaires, estives) ;</li> <li>○ modification du mode d'utilisation de la montagne ;</li> </ul> </li> <li>• manque d'harmonisation des activités avec les enjeux écologiques du site et avec les autres usagers.</li> </ul>

Du croisement de ces enjeux résulte la formulation des **8 objectifs de développement durable** :

- Favoriser un pastoralisme adapté au maintien des habitats d'intérêt communautaire
- Préserver les habitats forestiers, notamment ceux abritant des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire
- Maintenir les zones humides d'intérêt communautaire
- Préserver les habitats des chauves-souris
- Préserver les stations d'espèces végétales des ravins (Soldanelle, Trichomanes) et d'espèces animales cavernicoles (Escargot de Quimper)
- Améliorer la connaissance scientifique du site
- Évaluer les effets des mesures de gestion mises en place sur le site
- Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire

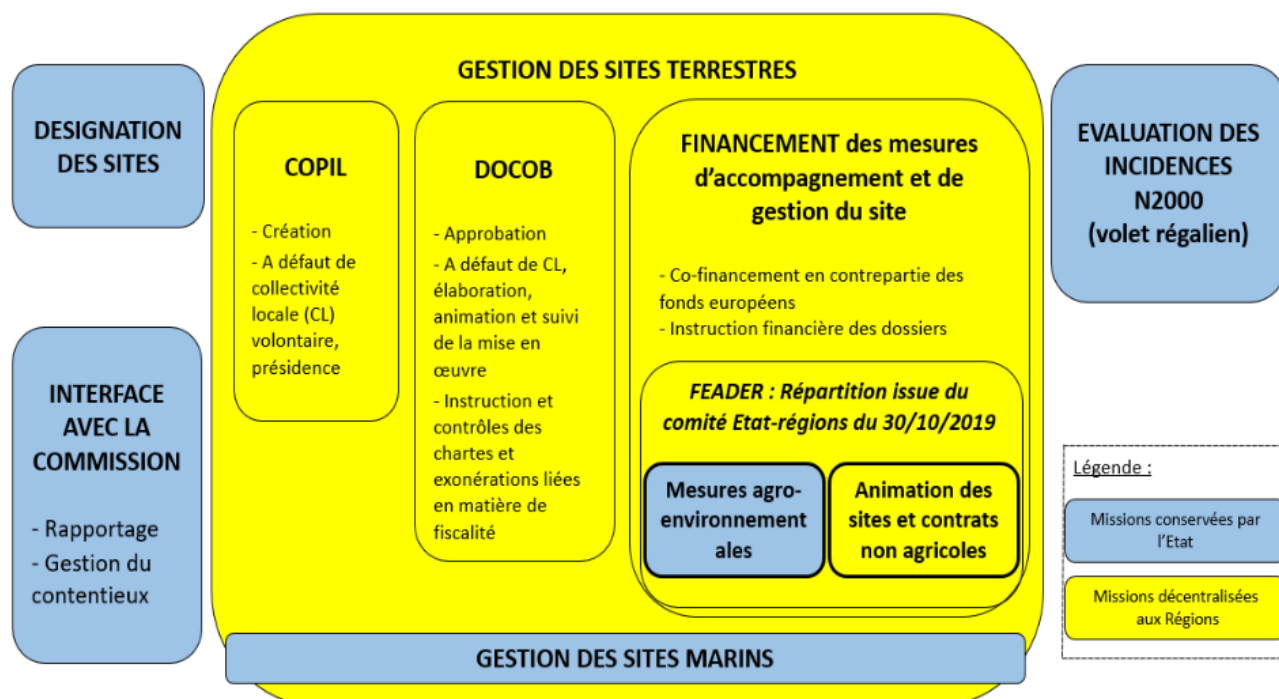
Les étapes de l'animation du DOCOB sont ensuite présentées :

<b>Année 2013</b>	<b>1ère campagne d'animation MAEt</b> Validation définitive du DOCOB (avril) Animation simplifiée : enjeux agro-pastoraux prioritaires
<b>Année 2014</b>	<b>2ème campagne d'animation MAEt</b> Contrats engagés pour un an seulement
<b>Année 2015</b>	<b>3ème campagne d'animation MAEc</b> Élaboration du PAEC Mondarrain-Artzamendi suite à la réforme de la PAC 2015 Réengagement des contrats de 2014
<b>Année 2016</b>	<b>4ème campagne d'animation MAEc</b> Mise en place de nouveaux contrats
<b>Année 2017</b>	<b>5ème campagne d'animation MAEc</b> Mise en place de nouveaux contrats
<b>Année 2018</b>	<b>6ème campagne d'animation MAEc</b> Reconduction des contrats de 2013
<b>Année 2019</b>	<b>7ème campagne d'animation MAEc</b> Mise en place de nouveaux contrats
<b>Année 2020</b>	<b>8ème campagne d'animation MAEc</b> Mise en place de contrats d'un an (reconduction de tous les contrats engagés en 2015)
<b>Année 2021</b>	<b>9ème campagne d'animation MAEc</b> Mise en place de contrats d'un an (reconduction de tous les contrats engagés en 2015 et 2016)
<b>Année 2022</b>	<b>10ème campagne d'animation MAEc et 1ère campagne d'animation de la Charte Natura 2000</b> Mise en place de contrats d'un an (reconduction de tous les contrats engagés en 2015, 2016 et 2017)

## 2- Intervention DDTM

La parole est donnée à Agnès LEQUY (DDTM) qui présente les nouveautés de 2023 concernant la répartition des compétences dédiées à Natura 2000 entre la Région et l'Etat, détaillée dans le schéma ci-dessous :

### Missions relatives à la politique Natura 2000 - Loi 3DS du 21 février 2022 décentralisation de la gestion des sites terrestres aux Régions



A l'échelle départementale, sur les 52 sites Natura 2000, 7 restent à l'Etat (Site marin et mixte dont la Nivelle) et les 45 autres passent à la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'équipe régionale Natura 2000 sera constituée de 14 personnes, dont 2 personnes basés à la future antenne de Pau et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

De plus, l'ensemble des futures demandes d'aides (subvention d'animation, contrat natura 2000) passera par la nouvelle plateforme « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine » (MDNA).

## 3- Bilan global 2022

Guillaume CAVAILLES et Peio CORNU présentent ensuite l'animation réalisée en 2022 et le bilan global par mission.

### **3.1- Les mesures agro-environnementales**

La mise à jour du PAEC en début d'année 2022 et sa validation par le comité régional agro-environnemental et climatique a permis d'ouvrir exceptionnellement pour cette campagne 8 mesures sur le site :

Code	Intitulé	Habitats visés	Prix unitaire
AQ_ARTZ_HE01	Gestion de la fertilisation	Prairies	89,03 €/ha
AQ_ARTZ_HE02	Prairies fleuries	Prairies	66,01 €/ha
AQ_ARTZ_HE03	Retard de fauche	Prairies (Fermée de 2018 à 2020)	120,86 €/ha
AQ_ARTZ_HE04	Gestion pastorale	Landes à bruyères en bon état de conservation Pelouses en bon état de conservation	75,44 €/ha
AQ_ARTZ_HE05	Gyrobroyage des ligneux	Landes et pelouses sous ajoncs	170,86 €/ha
AQ_ARTZ_HE06	Fauche précoce de la fougère	Landes et pelouses sous fougères	170,86 €/ha
AQ_ARTZ_HE07	Conversion de grandes cultures en prairie	Cultures (Fermée de 2018 à 2020)	304,00 €/ha
AQ_ARTZ_RI01	Entretien des ripisylves	Ripisylves (Fermée de 2018 à 2020)	1,50 €/ha

Cette année d'animation a permis d'engager de nouvelles surfaces en MAEC mais aussi de ré-engager des contrats échus de 2015, 2016, 2017 et 2021 :

- Diagnostic réalisé pour chaque nouveau contrat et renouvellement d'ancien contrat
- 4 gestionnaires d'estives et 14 exploitations individuelles réengagées, dont 2 nouvelles
- 599 ha ont été concernés représentant un total de 50 300 € pour une année.

Il est à noter que plusieurs éleveurs se sont également engagés dans la mesure de restauration « fauche précoce de fougère-aigle ». A ce stade, une soixantaine d'exploitants sont concernés par les MAEC à l'échelle du site

### 3.2- Les contrats Natura 2000

Au total, deux projets sont en cours :

- Commune d'Ixassou : le contrat Natura 2000 de régénération forestière (plantation et clôture d'exclos) engagé en 2018 au sommet du Mondarrain fait l'objet d'un suivi par le CEN Nouvelle-Aquitaine. L'enclos a été renforcé avec du grillage à moutons en 2020. A ce jour, la régénération fonctionne plutôt bien, mais semble encore légèrement perturbée par la pénétration d'animaux au sein des clôtures (chevreuils),
- Contrat privé sur Espelette : le contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier de gestion et aménagement pastoral a été signé avec un propriétaire privé d'Espelette, au sud du massif, pour restaurer des milieux de landes et de pelouses (cartographiées comme telles lors de la cartographie des habitats naturels lors du diagnostic initial du DOCOB). Un bail doit être mis en place avec un éleveur pour l'exploitation des parcelles en début d'année 2023.

#### Echanges :

M. ACHERITOGARAY s'interroge sur le contrat de plantation de la hêtraie. Cela pourrait faire l'objet de piège photo pour s'assurer de la présence de cervidés. Si des replantations sont prévues, il faudrait se rapprocher de l'ACCA d'Espelette afin de mettre une pression de chasse aux alentours de la plantation.

A. LEQUY propose que des échanges terrain entre animateurs Natura 2000 du Pays Basque soient réalisés afin de discuter des différents projets de plantation de chacun et d'apporter des retours d'expériences (36 exclos de plantation à Baigorry) voire des conseils de gestion.

### 3.3- Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Plusieurs actions sont menées par les structures animatrices :

- Participation aux commissions locales d'écobuage du site : 4 communes ont ainsi été accompagnées. De plus, les demandes prévisionnelles d'écobuage de l'ensemble du site ont été recensées et cartographiées ;
- Appui aux dispositifs d'évaluation des incidences : le CEN a accompagné 3 courses (Course des crêtes, Mendikleta, BK Trail) dans leur démarche
- Le site Natura 2000 oiseaux du Col de Lindux concerne une partie du site Natura 2000 de l'Artzamendi et du Mondarrain, notamment les deux communes d'Itxassou et de Bidarray. Les animateurs sont donc conviés à ce titre aux réunions techniques et au COPIL du DOCOB oiseaux.

### 3.4- Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire

Les actions menées lors de cette année d'animation :

- l'organisation du concours des prairies fleuries (parcours cette année) dont le gagnant est Pauline Barbe, éleveuse transhumante sur le plateau d'Iraty,
- Le CEN et EHLG ont co-animé une sortie en juillet en partenariat avec les organisateurs de la Course des Crêtes pour faire découvrir aux participants le site Natura 2000 et les moyens mis en œuvre par ce dispositif pour préserver le patrimoine naturel,
- Les techniciens d'EHLG et du CEN NA ont animé une conférence sur la politique Natura 2000 et sa mise en application sur le Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi pour une association de randonneurs d'Uztaritz (Collectif Ur Begi) en mars dernier.

### 3.5- Poursuite des démarches en faveur d'une meilleure préservation des HIC et EIC du site

Dans le cadre de cette action, les échanges entre le CEN, les élus et collectivités se sont poursuivies, donnant lieu à une extension de la réflexion à l'ensemble des enjeux du massif (tous milieux, multi-usages), et à une perspective de lancement d'une démarche de création de Réserve Naturelle, telle qu'évoquée par M. SETOAIN en préambule de la présente séance.

Tangi LE MOAL se charge de présenter succinctement les différents enjeux conduisant à cette réflexion, et les étapes prévues pour la conduite de l'étude de préfiguration.

#### Echanges :

M. ACHERITOGARAY demande quelles seront les communes concernées par la future réserve.

M. LE MOAL indique qu'à ce stade il est envisagé que le périmètre concerne les territoires des communes d'Ainhoa, Espelette, Itxassou et Bidarray sur les parties communales mais aussi sur des parcelles privées présentant les plus forts enjeux de préservation de la biodiversité identifiés (Vallon du Laxia, zones humides, gîte à chauves-souris notamment), en considérant également les enjeux de continuité territoriale et de cohérence du périmètre

### 3.6- Amélioration des connaissances à l'échelle du site

Sur ce volet, Peio CORNU présente les différents projets en cours :

- Poursuite des prospections espèces végétales d'intérêt communautaire (*Vandenboschia speciosa*, *Soldanella villosa*) à l'ouest et à l'est du site, avec caractérisation de la sensibilité de la station et des éventuelles mesures de gestion à mettre en place. De nouvelles stations ont été découvertes, les anciennes localités connues ont été visitées. Certaines stations ont disparu. On constate des risques importants de dégradation de certaines stations du fait de chutes d'arbres (tempêtes, sols peu épais).

- Première phase de prospection terrain dans le cadre de l'inventaire multi-sites (2022-2023) de 5 espèces d'insectes saproxyliques d'intérêt communautaire (Grand Capricorne, Lucane Cerf-Volant, Rosalie des Alpes, Pique-Prune et Rhysodes rainuré) mené par Entoma.

### 3.7- Animation de la charte Natura 2000 du site

Lors du précédent comité de pilotage, la charte Natura 2000 du site a été validée dans son intégralité à l'exception de l'annexe de l'engagement 4 de portée générale sur les milieux, à savoir :

**M\_PG\_E4** : Ne pas utiliser de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides, etc) pour l'entretien des prairies, des bordures de routes et de chemins, des haies, des mares, des sources, des fossés ainsi que des clôtures, à l'exception de traitements justifiés comme indispensables à la production agricole de manière ponctuelle et/ou localisée afin d'éliminer des espèces indésirables au cœur des prairies. La liste des espèces concernées sera fournie par la structure animatrice en annexe.

-> **Point de contrôle** : Justification dans le cadre des traitements agricoles, ou absence de traces de traitements chimiques réalisés de manière non ponctuelle et localisée

En octobre dernier, un groupe de travail s'est réuni pour élaborer cette liste annexe. Voici les espèces ainsi retenues :

- Végétales : Chardons (*Cirsium*, *Carduus*) et Rumex (*Rumex crispus*, *Rumex obtusifolius*)
- Animales : Cirphis (*Mythimna unipuncta*)


A ce jour l'animation de la charte a démarré puisque deux des six communes du site se sont engagées dans la charte Natura 2000 :

- La commune d'Ixassou pour 200 ha
- La commune de Bidarray pour 350 ha

## 4- Feuille de route 2022-2024

Guillaume CAVAILLES présente l'ensemble des actions proposées pour la prochaine période d'animation 2023-2024 :

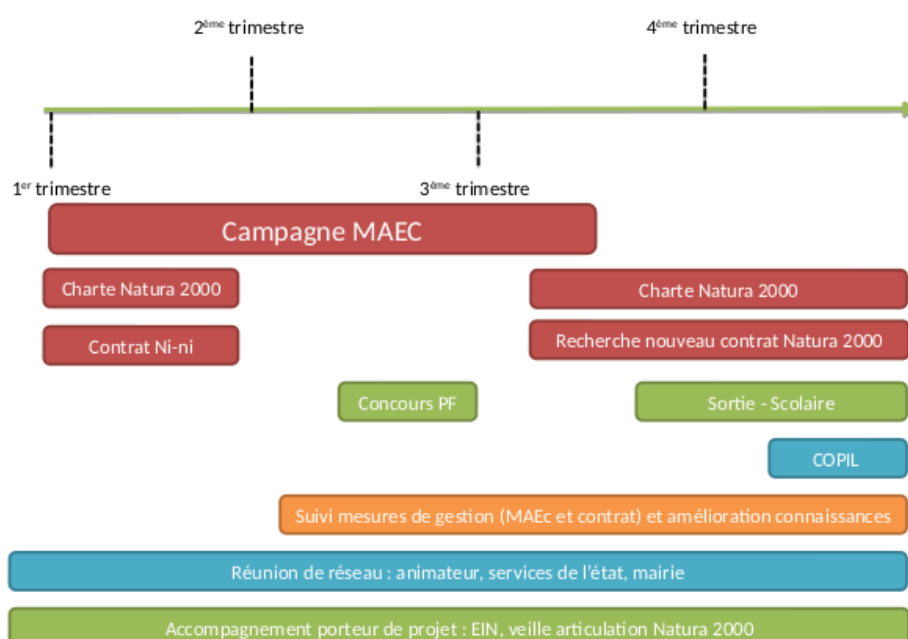
- Mise à jour du PAEC à déposer en 2023 et 2024 avec prise en compte des modifications relatives à la future programmation PAC ;
- Campagne de MAEC : Ouverture de nouvelles mesures conformément à la réforme de la PAC 2023 et à minima renouvellement des 30 contrats existants sur le site et échus à ce jour ;

Intitulé de la MAEC en 2022	€/ha/an	Intitulé de la MAEC en 2023	€/ha/an
Gestion de la fertilisation 	89,03 €	Surfaces herbagères et pastorales	51,25 €
Prairies fleuries	66,01 €	Protection des espèces (niveau 2)	145,08 €
Retard de fauche	120,86 €	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	71,75 €
Gestion pastorale	75,44 €	<b>Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage</b>	201,25 €
Gyrobroyage des ligneux	170,86 €	Maintien de l'ouverture des milieux et amélioration par le pâturage	203,75 €
Fauche précoce de la fougère	170,86 €	Création de prairies	357,90 €
Conversion de grandes cultures en prairie	304,00 €	Entretien durable des infrastructures agroécologiques	0,8 €/ml/an
Entretien des ripisylves	1,50 €		

- Suivi des contrats Natura 2000, en cours : hêtraie du Mondarrain (suivi de la plantation), mise en œuvre du contrat sur landes privées à Espelette ;
- Proposition de nouveaux contrats Natura 2000 à hauteur de 1 par an sur la prochaine période d'animation ;
- Animation relative à la charte Natura 2000 désormais validée, à hauteur de 2 signatures par an ;
- Etude de préfiguration de la réserve Naturelle Régionale qui sera portée par le CEN Nouvelle-Aquitaine ;
- Assistance aux CLE, régime d'évaluation d'incidence et appui PLU ;
- Concours des pratiques agroécologiques – **Prairies** et Parcours et animations des scolaires et du grand public ;
- Réflexion sur la mise à jour de la cartographie des habitats qui a plus de 10 ans maintenant ;
- Mise à jour du DOCOB, bilan et COPIL.

Pour réaliser l'animation sur l'année à venir, un planning est proposé par les animateurs :

### Déroulé du programme 2023



#### Echanges :

G. CAVAILLES précise que toutes les MAEC de 15-22 se retrouvent dans la nouvelle PAC à l'exception de la mesure « Gestion de la fertilisation ». Certaines changent de nom mais conservent le même cahier des charges. Globalement les montants unitaires des mesures sont revalorisés avec la réforme.

M. ACHERITOGARAY demande comment vont se dérouler les formations.

G. CAVAILLES indique que la formation est un critère transversal et commun à toutes les MAEC au même titre que les diagnostics. A ce stade, les opérateurs du PAEC ont seulement listé toutes les formations existantes et potentielles qui pourront valider l'engagement de chacune des MAEC, à la demande de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (anciennement la Région Nouvelle-Aquitaine) qui va piloter le dispositif à partir de 2023.



## **5- Plan de gestion du CEN Nouvelle-Aquitaine**

Peio CORNU présente l'ensemble des actions menées en 2022 et à réaliser en 2023 dans le cadre du plan de gestion conduit par le CEN, qui contribue notamment à l'atteinte de certains objectifs identifiés dans le DOCOB.

## **6- Programme LIFE Oreka Mendian**

Peio CORNU rappelle les objectifs et actions de ce projet, sur les sites Natura 2000 de la montagne basque qui se termine à la fin de l'année.

Un comité technique final en Iparralde est d'ailleurs prévu le 15 décembre à Ainhice-Mongelos dans les locaux d'EHLG.

## **7- Suivi télémétrique des vautours fauves au Pays Basque**

Isabelle REBOURS présente les résultats obtenus au cours de l'année 2022. Le PowerPoint présenté est joint à ce compte-rendu.

Au total 42 individus ont été balisés, dont 12 juvéniles et 30 adultes. Le balisage des adultes s'est déroulé sur le secteur d'Arrokagarai à Itxassou au sein du site Natura 2000.

Les deux présentations (COFIL et plan de gestion) sont également jointes à ce compte-rendu.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.